
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 17 janvier 2017

Résolution: CA17 22 0004

Motion pour la localisation de l'anneau de patinage réfrigéré au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Attendu l'avis négatif qu'a rendu la société Stationnement de Montréal au printemps dernier concernant le projet citoyen d'aménager un anneau de patinage réfrigéré de 400m dans la portion ouest du stationnement desservant le parc et la station de métro Angrignon, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu que ledit avis était fondé sur un scénario d'augmentation substantielle de l'achalandage au stationnement incitatif de la station de métro Angrignon, en relation avec la congestion automobile que le comité Mobilité Montréal anticipait à partir de septembre 2016 autour des chantiers routiers, principalement celui du nouvel échangeur Turcot;

Attendu la décision du président du comité exécutif de la Ville de Montréal, suite à l'avis de Stationnement de Montréal, de ne pas procéder, en juin 2016, à l'octroi de contrat pour la préparation du site et l'installation, entre les mois de novembre et avril, d'un anneau de patinage réfrigéré longue piste au parc Angrignon pour une période d'essai de 3 ans;

Attendu qu'après une analyse complète réalisée par les services du Sud-Ouest au courant de l'automne 2016, il a été démontré qu'il n'est pas possible de réaliser le projet de l'anneau au parc Ignace-Bourget, tel que proposé par la ville-centre comme alternative au site Angrignon;

Attendu les bonifications apportées au service de la STM en septembre 2016 et janvier 2017, en lien avec les chantiers routiers, et l'inauguration récente d'une nouvelle gare de train à Lachine;

Attendu que de récentes observations effectuées au stationnement incitatif du parc Angrignon entre 9 h et 17 h en semaine ne démontrent pas une augmentation significative de son utilisation;

Attendu que dans le cas où le stationnement serait utilisé à pleine capacité, les 450 places qu'occuperait l'anneau entre les mois de novembre et avril représente moins d'une demi-rame de métro sur la ligne verte (capacité d'environ 1 100 passagers);

Attendu que le comité citoyen à l'origine du projet y travaille depuis plus de 4 ans et que ses membres ont étroitement collaboré avec les élus et les fonctionnaires de la ville-centre et de l'arrondissement dans le but qu'un anneau de patinage réfrigéré longue piste soit installé dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu qu'une pétition de près de 1 500 signatures demandant à la Ville de Montréal de s'engager à la réalisation du projet au parc Angrignon a été déposée au conseil municipal en décembre 2013 et que les récentes publications sur la page Facebook du projet ont suscité beaucoup d'intérêt;

Attendu que le projet contribuerait grandement à la revitalisation du parc Angrignon (3^{ème} en importance sur l'île de Montréal) et ainsi, à la valorisation et à la promotion de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu que le site du parc Angrignon est situé à proximité d'une station de métro et offre ainsi un accès privilégié pour plusieurs clientèles;

Attendu la localisation centrale du site : situé à moins de 30 minutes en métro des principales universités et cégeps et au centre de 3 des 5 principales commissions scolaires de l'île de Montréal;

Attendu que le site du parc Angrignon possède déjà des infrastructures (bâtiments) qui pourraient potentiellement servir de pavillon d'accueil, tant pour les utilisateurs de l'anneau que pour les adeptes des autres sports pouvant être pratiqués dans le parc Angrignon (location d'équipement sportif, vestiaires, aires de repos, toilettes et services de restauration, etc.);

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest compte un nombre important de familles à faible revenu (dont plusieurs nouveaux arrivants) et qu'il affiche un taux de décrochage scolaire parmi les plus élevés à Montréal, ce qui en fait un secteur pouvant bénéficier grandement d'installations récréo-sportives accessibles financièrement et offrant des bienfaits considérables pour la santé physique et psychosociale;

Attendu que le projet s'adresse à une vaste gamme de clientèles telles : grand public (de tous âges et capacités physiques), scolaire, patineurs de vitesse, groupes « fitness », etc., et qu'il contribuerait à la freiner l'exode des familles au profit de la banlieue;

Attendu les fluctuations de température de plus en plus fréquentes dues aux changements climatiques et le défi d'entretien et financier que cela pose aux administrations municipales;

Attendu qu'un anneau de 400 mètres permet aux jeunes de la relève en patinage de vitesse longue piste de s'entraîner et de participer à des compétitions de niveau régional et national;

Attendu que 5 des 8 clubs de patinage de vitesse situés sur l'île de Montréal (62,5 % des inscriptions) sont situés dans la portion ouest de l'île;

Attendu qu'environ 50 % des jeunes pratiquant le patinage de vitesse souhaitent se développer en patinage longue piste dès le début de l'adolescence (préférence personnelle et/ou risque de blessures moins élevé);

Attendu que près de 80 % de la relève québécoise en patinage de vitesse se trouve dans le sud du Québec et de l'Ontario;

Attendu la localisation éloignée des anneaux de patinage réfrigéré longue piste existants (Québec, Calgary et Halifax);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le Conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande au comité exécutif de la Ville de Montréal de reconsidérer sa décision de suspendre et possiblement relocaliser au parc Maisonneuve le projet citoyen d'aménager un anneau de patinage réfrigéré 400m dans la portion ouest du stationnement desservant le parc et la station de métro Angrignon, afin que cette infrastructure sportive puisse enfin voir le jour au parc Angrignon en décembre 2017. Rappelons que les élus du comité exécutif se sont engagés, en novembre 2015, à réaliser le projet sur ce site.

Que cette motion soit transmise pour réponse au maire de Montréal, M. Denis Coderre, à M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif et responsable des finances et des grands projets, à M. Réal Ménard, élu responsable des grands parcs au comité exécutif, et M. Dimitrios Jim Beis, responsable des sports au comité exécutif, ainsi qu'aux fonctionnaires des services des grands parcs et des sports impliqués dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10